

RÈGLEMENT DU MAREDSOUS SUMMER TRAIL



- Article 1** L'inscription au « Maredsous Summer Trail » implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.
- Article 2** Le « Maredsous Summer Trail » est une course ouverte à tous et à toutes. Sur les distances de 30, 40 et 60 km l'âge minimum est de 18 ans. Sur le 15 km l'âge minimum est de 15 ans. Sur le 8 km l'âge minimum est de 10 ans. En attente des mesures d'exécution, qui doivent encore être prises dans le cadre du «décret de la communauté française relatif à la prévention des risques pour la santé dans le sport», le/la participant(e) déclare en son chef, l'absence de toute contre-indication médicale à la pratique de la course à pied en compétition.
- Article 3** Le « Maredsous Summer Trail » est une course pédestre disputée sur sentiers et chemins balisés, courue en semi auto-suffisance sur quatre distances (15, 30, 40, 60km) et en autonomie complète sur la distance de 8km. Hors sentiers le respect du code de la route est obligatoire.
- Article 4** L'inscription est validée après le paiement auprès d'«ultratiming.be», un mail de confirmation est envoyé dès réception de celui-ci. Le montant de participation de l'édition 2023 est de 10€ pour 8 Km, 15€ pour 15 Km, 20€ pour 30 Km, 25€ pour 45 km et de 30€ pour 60 km. Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Toute modification ou transfert est toléré jusqu'à la clôture des inscriptions et l'attribution des dossards. **Aucun remboursement ne sera accepté.**
- Article 5** Horaires de départ : Les retraits des dossards s'effectueront au départ, au Centre d'Accueil Saint-Joseph de Maredsous dès 7h00. Le départ du 60 km sera donné à 8h00, le départ du 45 km à 09h00, le départ du 30 km à 09h30, le départ du 15km à 10h00 et le départ du 8 km à 10h30. En cas d'arrivée tardive d'un(e) participant(e) sur la ligne départ, il lui est possible de démarrer sa course seul(e) tout en bénéficiant du chronométrage.
- Horaires des podiums : Les podiums et la remise des prix auront lieu à 13h00 pour les 2 premières distances. Pour les 3 grandes distances, le timing sera défini en fonction des heures d'arrivée des 3 premiers de chaque distance. Sont récompensés les 3 premiers du classement scratch hommes et dames de chaque distance.
- Horaires d'arrivée : Le site d'arrivée fermera ses portes à 19h00. Le/la participant(e) choisira donc une distance en fonction de ses possibilités afin d'arriver à une heure lui permettant de profiter de l'aire d'arrivée.
- Article 6** Ravitaillements :
- Sur le 8 km : pas de ravitaillement
- Sur le 15 km : 1 ravito (Eau & fruits).
- Sur le 30 km : 2 ravitos (Ravito 1 : eau & fruits - Ravito 2 : liquide-solide (salé & sucré)).
- Sur le 45 km : 2 ravitos (Ravito 1 : eau & fruits - Ravito 2 : liquide-solide (salé & sucré)).
- Sur le 60 km : 3 ravitos (Ravito 1 : eau & fruits - Ravito 2&3 : liquide-solide (salé & sucré)).
- Un ravitaillement solide et liquide sera offert à l'arrivée pour toutes les distances.
- Article 7** L'organisateur «Raid Bocq asbl» est couvert par une assurance en responsabilité civile et décline toute responsabilité pour tout accident physiologique immédiat ou futur. Il incombe aux participant(e)s de s'assurer personnellement.
- Article 8** Les chiens sont acceptés dans la course sous l'entière responsabilité de leur maître. Ils doivent obligatoirement être tenus en laisse. Leurs maîtres s'engagent à respecter les autres coureurs et à s'effacer temporairement si nécessaire pour ne pas interférer dans la course des compétiteurs.
- Article 9** Equipement obligatoire pour participer : un téléphone portable, des vêtements adaptés à la course, un gobelet personnel (pas de gobelets aux ravitos).
- Equipement fortement conseillé pour les longues distances : un ravitaillement personnel en eau (poche à eau, gourde) une couverture de survie (conseillée en cas d'attente des secours).
- Article 10** Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation le pouvoir tacite d'utiliser toute photo ou image où il apparaît dans la course dans le cadre de sa promotion.
- Article 11** En participant au Maredsous Summer Trail, le traileur s'engage à :
- Respecter et préserver l'environnement par son comportement.
 - Respecter les valeurs positives de la course de trail et être fair-play avec les autres concurrent(e)s
 - Respecter le matériel mis à disposition.
 - Respecter le code la route
 - Décharger l'organisateur de toutes reponsabilités en cas d'accident ou de vol.